



EPALINGES

PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL N° 3/2013

Concerne : équipement des quatre éco-points en service sur le territoire de la commune – Demande d'un crédit d'achat et d'un crédit de construction

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Par le présent préavis, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation une demande d'un crédit d'un montant de CHF 160'000.-- (cent soixante mille francs), en vue de l'équipement des éco-points de la commune.

1. Préambule

L'entrée en vigueur au 1er mars 2013 du nouveau règlement sur la gestion des déchets, adopté par votre Conseil le 11 décembre 2012 va modifier les habitudes de tri de nos concitoyens. La Municipalité s'est engagée à améliorer les lieux de collecte des déchets recyclables pour leur donner les caractéristiques qu'on est en droit d'attendre d'un éco-point.



Ces lieux de collecte sont situés ...

au chemin de Ballègue, au début du chemin qui mène au refuge



à la Place de la Croix-Blanche, au début du chemin d'accès au stade,



au carrefour des Tuileries, au début du chemin des Roches

et près du collège des Grands-Chemins.



Actuellement, quatre bennes à verre sont à la disposition des Palinzards. Leur état témoigne tant de l'usage qui en est fait, que de leurs années de service.

Il convient de les remplacer et de les accompagner de conteneurs de tri sélectif destinés à l'aluminium, au fer blanc, au textile, au papier, aux piles usagées, au pet et au plastic.

En outre, il est nécessaire de réaliser une place en dur pour accueillir tous les conteneurs tant au Ch. de Ballègue qu'à la Croix-Blanche, d'une surface de 100 m² environ.

La Municipalité a décidé de ne pas multiplier les lieux de collecte pour les raisons suivantes :

- la commune ne dispose pas des surfaces de terrain nécessaires à la réalisation d'éco-points dans chaque quartier
- des négociations seront engagées auprès des promoteurs des nouveaux quartiers pour qu'un espace y soit réservé à l'implantation d'un nouvel éco-point
- la population palinzarde a pris l'habitude de se rendre régulièrement à la déchèterie dont les heures d'ouvertures seront étendues et les accès facilités
- seul le temps nous permettra de juger de la nécessité de créer de nouveaux éco-points.

La Municipalité vous propose donc, dans un premier temps, d'améliorer les lieux de collecte existants pour ne pas engager des dépenses qui pourraient se révéler superflues. Elle a décidé d'équiper les actuels lieux de tri sélectif de conteneurs fabriqués à partir de matériaux recyclés, d'un emploi aisé tant pour les habitants que pour celui qui sera chargé de leur entretien. Il s'agit du modèle Nexus 360 proposé par l'entreprise Banchet Manutention SA, à Chambésy, dont les illustrations apparaissent ci-dessous :



La Municipalité étudie également la possibilité de faire appel à une déchèterie mobile qui desservirait régulièrement les quartiers les plus éloignés d'un éco-point.

2. Chemin de Ballègue

Frais de géomètre	CHF	1'000.00
Frais de mise à l'enquête	CHF	1'000.00
Surface en pavés drainats (10 m x 10 m)	CHF	33'420.80
Eclairage	CHF	4'000.00
Benne à verre insonorisée	CHF	12'670.00
Conteneur à textile (mis à disposition par Texaid)	CHF	-----,---
Conteneur alu et fer blanc	CHF	1'650.00
Conteneur à piles	CHF	1'650.00
Conteneur à plastic	CHF	1'650.00
Conteneur à papier	CHF	1'650.00
Conteneur à pet	CHF	1'000.00
TOTAL	CHF	<u>59'690.80</u>

3. Chemin des Roches

Benne à verre insonorisée	CHF	12'670.00
Conteneur à textile (mis à disposition par Texaid)	CHF	-----,---
Conteneur alu et fer blanc	CHF	1'650.00
Conteneur à piles	CHF	1'650.00
Conteneur à plastic	CHF	1'650.00
Conteneur à papier	CHF	1'650.00
TOTAL	CHF	<u>19'270.00</u>

4. Place de la Croix-Blanche

Frais de géomètre	CHF	1'000.00
Frais de mise à l'enquête	CHF	1'000.00
Surface en pavés drainats (10 m x 10 m)	CHF	33'420.80
Eclairage	CHF	4'000.00
Benne à verre insonorisée	CHF	12'670.00
Conteneur à textile (mis à disposition par Texaid)	CHF	-----,---
Conteneur alu et fer blanc	CHF	1'650.00
Conteneur à piles	CHF	1'650.00
Conteneur à plastic	CHF	1'650.00
Conteneur à papier	CHF	1'650.00
TOTAL	CHF	<u>58'690.80</u>

5. Chemin des Grands-Chemins

Benne à verre insonorisée	CHF	12'670.00
Conteneur à textile (mis à disposition par Texaid)	CHF	-----,---
Conteneur alu et fer blanc	CHF	1'650.00
Conteneur à piles	CHF	1'650.00
Conteneur à plastic	CHF	1'650.00
Conteneur à papier	CHF	1'650.00
TOTAL	CHF	<u>19'270.00</u>

C'est donc un crédit d'un montant arrondi de CHF 160'000.-- (cent soixante mille francs) que la Municipalité sollicite auprès du Conseil communal pour mener à bien ces travaux, étant entendu que la différence (soit CHF 3'078.40) couvrirait les éventuels « Divers et imprévus ».

L'état des finances communales, en particulier celui des liquidités, devrait nous permettre de financer le projet sans recourir à l'emprunt.

En cas de recours à l'emprunt, la charge d'intérêt annuelle qui en découlerait est estimée à CHF 4'032.-- (calculée à 2.52 %, taux moyen de la dette au 31.12.2012).

6. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis de la Municipalité N° 3/2013 du 7 janvier 2013,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. **d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 160'000.-- (cent soixante mille francs) pour l'équipement des quatre éco-points en service sur le territoire de la commune et la création de surfaces en dur pour deux d'entre eux;**
2. **d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement;**
3. **d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.**

Epalinges, le 7 janvier 2013

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Maurice Mischler

Alexandre Good

Représentant municipal délégué : M. Jean-Marc Baatard